

AUTORISATION INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (ENC. CONCEP. INITIAL)

PRÉ REQUIS

- Maîtriser la langue française.

PROGRAMME

Introduction / Accueil

Partie 1 : Théorie sur l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

- Les principes et la réglementation ;
- Le processus DT/ DICT ;
- Les différents types de réseaux et règles de sécurité ;
- Les réseaux, leurs dangers et les conséquences d'un accident ;
- Les codes couleurs des réseaux ;
- Les notions d'Altimétrie / Planimétrie, les classes de précision... ;
- Les règles de marquage – piquetage ;
- La conduite à tenir en cas d'accident (4 A) ;
- Les documents et responsabilités (cas d'arrêt, de dommages ;
- Les règles et rôles des différents acteurs d'un chantier.

Partie 2 : Réalisation de tests d'entraînement sur tablette informatique durant la formation

- Sujet selon la catégorie de personnel ;
- Corrections à la fin de chaque test ;
- Réponses aux questions des stagiaires.

Partie 3 : Réalisation du test final individuel sur la plateforme nationale sur moyen informatique avec accès internet (durée légale lassée au stagiaire : 1h 00)

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation DT-DICT dans le respect de la norme NFS 70-003.
- Sensibiliser les intervenants du chantier à l'approche prudente des réseaux présents dans une zone d'intervention bien définie.
- Identifier les réseaux et les différents risques liés au travail à proximité des réseaux.
- Pouvoir informer les collaborateurs des risques liés aux réseaux.

PUBLIC

- Personnel réalisant la préparation, le suivi de chantiers, ou encadrant des équipes terrain.

DURÉE ET LIEU

- **En présentiel**, dans vos locaux ; **Distanciel** ; **Hybride** (présentiel + distanciel).
- **1 jour**.

MÉTHODES / ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

- Apports théoriques : ppt, vidéo, support papier ;
- Questions / réponses, échanges, retours d'expériences ;
- Mise à disposition de tablette informatique (internet par 4G ou wifi) pour la réalisation des tests et examen par le CERFOS . Si réussite envoi de l'attestation à l'employeur.

TARIF

- Nous consulter.